

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER David, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2020

PRÉSENTS : David BOUCHER, Jean-Philippe DEVIENNE, Stéphanie CHEVALLIER, Philippe NICOLAS, Bernadette POIRIER, Guy CARMIER, adjoints

Michel POUPET, Francine CASTERAN-DAVID, Stéphane GAUDICHON, Patricia JUBLLOT, Séverine DEPOILLY, Frédéric HUBERT, Sébastien CHAVET (arrivé à 20h40), Nathalie HENRY, Ludivine BOISTARD, Julie SAPIN, Céline TACCHINI, Thomas CHESNE, Hugo SUFFIT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Hugo SUFFIT

Monsieur David BOUCHER demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020.

Délibération n° 2020-009

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : David BOUCHER

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions peuvent être permanentes et donc se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (elles doivent représenter l'ensemble des listes du conseil municipal. Dans le cas de la commune de Coullons, il n'y a qu'une liste donc la question ne se pose pas).

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion qui a lieu dans les 8 jours qui suivent la désignation de la commission en conseil municipale. La commission peut être réunie à tout moment car elle n'est soumise à aucun quorum.

Les règles de fonctionnement devront être fixées dans le règlement intérieur du conseil municipal ultérieurement

Les compétences des commissions sont fixées par le conseil municipal. Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

David BOUCHER propose de créer 6 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- 1- Economie Finances
- 2- Affaires sociales-Santé
- 3- Travaux – Urbanisme
- 4- Tourisme-Evénementiel-Vie associative
- 5 -Jeunesse-Affaires scolaires-Services à la population
- 6- Culture-communication

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces 6 commissions.

David BOUCHER dit que le contenu exact de chacune de ces commissions a été défini dans les réunions préparatoires.

David BOUCHER propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions

David BOUCHER fait appel à candidatures pour chacune des commissions.

Une seule liste est présentée pour chacune des commissions, par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres et d'élire les membres de chacune des listes.

La 1^{ère} commission est « Economie-Finances », les membres élus sont les suivants :

ECONOMIE-FINANCES	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Guy CARMIER
Membres	Nathalie HENRY
	Hugo SUFFIT
	Francine CASTERAN DAVID
	Frédéric HUBERT

La 2^{ème} commission est « Affaires sociales-Santé ». David BOUCHER dit que les membres de cette commission ne participeront pas forcément au CCAS. Bernadette POIRIER dit qu'il s'agit d'une nouvelle commission, que tout est à créer en lien avec la commission Affaires sociales de la communauté des communes. Elle pense que cette commission est liée avec le CCAS et qu'il est

par conséquent important que les personnes membres soient présentes dans les deux structures afin d'éviter d'avoir une perte d'informations. David BOUCHER dit qu'il faut anticiper les absences des personnes et qu'il n'est pas gênant que l'on ait des personnes supplémentaires dans la commission sociale. Il aimerait bien que Ludivine BOISTARD soit membre de cette commission sans être membre du CCAS car elle ne souhaite pas pour l'instant prendre un engagement au niveau du CCAS par peur de manquer de temps. Bernadette POIRIER dit qu'il serait bien de commencer par avoir des membres identiques entre les deux structures et voir ensuite comment cela évolue.

Les membres élus sont donc les suivants :

AFFAIRES SOCIALES-SANTE	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Bernadette POIRIER
Membres	Julie SAPIN
	Michel POUPET
	Francine CASTERAN DAVID
	Ludivine BOISTARD

La 3^{ème} commission est « Travaux-Urbanisme », les membres élus sont les suivants :

TRAVAUX-URBANISME	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Philippe NICOLAS
Membres	Nathalie HENRY
	Thomas CHESNE
	Patricia JUBLOT
	Stéphane GAUDICHON
	Frédéric HUBERT

La 4^{ème} commission est « Tourisme-Evénementiel- Vie associative », les membres élus sont les suivants :

TOURISME-EVENEMENTIEL-VIE ASSOCIATIVE	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Jean-Philippe Devienne
Membres	Celine TACCHINI
	Stéphane GAUDICHON
	Michel POUPET
	Séverine DEPOILLY
	Sébastien CHAVET
	Thomas CHESNE

La 5^{ème} commission est « Jeunesse-Affaires scolaires-Services à la population », les membres élus sont les suivants :

JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES - SERVICES A LA POPULATION	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Stephanie CHEVALLIER
Membres	Patricia JUBLOT
	Celine TACCHINI
	Ludivine BOISTARD
	Thomas CHESNE
	Séverine DEPOILLY

La 6^{ème} commission est « Culture-Communication », les membres élus sont les suivants :

CULTURE - COMMUNICATION	
Président	David BOUCHER
Rapporteur	Jean-Philippe Devienne
Membres	Celine TACCHINI
	Francine CASTERAN DAVID
	Séverine DEPOILLY

Délibération n° 2020-010

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE COULLONS

L'EHPAD « la Chanterelle » est un établissement public administré par un conseil d'administration dont le président est le Maire de la commune.

Deux membres supplémentaires doivent être désignés par le conseil municipal de la commune selon l'article R315-6 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Bernadette POIRIER et Guy CARMIER comme représentants de la commune au conseil d'administration.

Délibération n° 2020-011

DELEGUE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le CNAS est un établissement public au niveau national qui joue le rôle d'un comité d'entreprise lorsqu'il n'y en a pas localement. En y adhérant, la commune permet aux agents municipaux d'obtenir des prestations, prêts, tarifs réduits, etc. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Stéphanie CHEVALLIER comme représentante de la commune

Délibération n° 2020-012

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Le CCAS est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, Associations...). Un CCAS est créé dans toute commune de plus de 1500 habitants.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées. Le nombre maximum est de 16 (8 membres élus par le conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune). Il n'est pas fixé de nombre minimum.

Bernadette POIRIER dit qu'elle aimerait conformément au souhait énoncé en amont qu'il y ait le même nombre de membres au CCAS que dans la commission « Affaires sociales- Santé » et qu'il y ait par conséquent 5 membres.

David BOUCHER dit qu'il est plus facile à la suite de ce qui a été dit lors de la désignation des membres de la commission « Affaires sociales-Santé » de prévoir un nombre de membres élus de 4 et d'en ajouter un ultérieurement par délibération que de devoir ensuite supprimer un membre nommé.

Sébastien CHAVET souhaite connaître le nombre de membres élus au CCAS lors du précédent mandat. David BOUCHER lui répond qu'il y en avait 5 mais que la tenue des membres sur la durée du mandat s'est révélée difficile. Ludivine BOISTARD propose d'en rediscuter ultérieurement avec Bernadette et de revoir par la suite sa position.

David BOUCHER dit qu'il faut mieux laisser une porte ouverte à un membre supplémentaire et ajuster ensuite le nombre et propose donc un total de 8 membres dont 4 membres élus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir 8 membres dans le conseil d'administration du CCAS dont 4 membres élus

Délibération n°2020-013

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES MEMBRES

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller peut présenter une liste. Si une seule liste se présente elle sera élue.

Une seule liste est présentée et est donc élue à l'unanimité par le conseil municipal :

Membre élu	Bernadette POIRIER
Membre élu	Julie SAPIN
Membre élu	Michel POUPET
Membre élu	Francine CASTERAN DAVID

Le Maire est président de droit. Dès que le conseil d'administration est constitué, il élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire.

Délibération n° 2020-014

PERSONNEL COMMUNAL-PRESTATIONS SOCIALES

Depuis l'année 2016, chaque agent communal reçoit au moment des vœux du Maire au personnel communal (à titre de cadeau de fin d'année) un chèque-cadeau à valoir auprès des membres de l'association des commerçants de Coullons.

Pour l'année 2020, le montant attribué était de 40 € par agent communal (ces chèques ont été distribués en Janvier 2020). Il s'avère que la Trésorerie de Gien souhaite que le conseil municipal délibère sur le montant attribué en 2020 afin de procéder au paiement de l'ACAI (association des commerçants).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser le paiement de l'ACAI en autorisant un montant de chèque cadeau de 40 € par agent communal distribué au moment des vœux du Maire au personnel.

Bernadette POIRIER souhaite connaître le nombre d'agents communaux concernés. Il lui est répondu que 30 agents sont concernés pour un montant total de 1200 €

INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

Néant

EXPRESSION DES CONSEILLERS

David BOUCHER dit que cette partie du conseil municipal « expression des conseillers » est l'occasion de faire un tour de table pour que chacun des conseillers municipaux puisse faire retranscrire l'ensemble de ses questions publiquement. Les débats sont retranscrits par écrit et publiés dans le compte rendu, le journal, sur le site internet... David BOUCHER souhaite que chacun n'hésite pas à s'exprimer.

Il donne ensuite la parole aux adjoints dans un premier temps.

Philippe NICOLAS souhaite évoquer les travaux du Cœur de Village. Concernant la Place Bildstein, les travaux vont débiter sérieusement dans une quinzaine de jours. La question de l'avenir des tilleuls plantés en 1930 se pose. Quatre sont voués à disparaître dans le projet pour des questions de visibilité sur la rue de la Poste et dans la rue du Sergent Lelièvre. Sur les six restants, trois sont vraiment malades (champignons, troncs creux). Un réaménagement complet des arbres et de la place est envisagé et un abattage complet est proposé afin de garder une cohérence dans la disposition des arbres. Un dessouchage peut être prévu actuellement dans le prix de l'aménagement, cela peut poser des difficultés par la suite si le dessouchage n'est pas prévu rapidement. David BOUCHER souhaite savoir si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler. Nathalie HENRY dit qu'elle a évoqué ce projet avec plusieurs personnes qui pensent qu'il est préférable de procéder à l'abattage de l'ensemble des tilleuls et d'avoir ensuite un aménagement cohérent plutôt que d'avoir des tilleuls par-ci par-là de la place. Thomas CHESNE est d'accord avec ce retour et dit que c'est aussi ce que certains habitants lui ont fait remonter. David BOUCHER dit que la problématique est compliquée, qu'il y a un attachement historique à ces arbres mais que le réaménagement semble préférable.

Bernadette POIRIER parle de sa nouvelle commission. Elle dit que les thématiques affaires sociales et santé sont extrêmement liées et qu'il est nécessaire de définir ce que sera cette nouvelle commission d'où l'importance de la présence de tous et de travailler ensuite en consensus.

David BOUCHER souhaite évoquer la question de la commission communale des impôts directs (CCID). Le conseil municipal devra en effet se prononcer prochainement sur une liste de 32 personnes qui sera proposée aux services fiscaux. Ces derniers choisiront un total de 8 personnes pour constituer cette commission. Il explique que cette commission se réunit chaque année afin de modifier les bases d'imposition des logements suite à des travaux.

David BOUCHER souhaite faire un appel public à candidatures pour cette commission pour que chaque personne intéressée puisse présenter sa candidature. Une date limite de réponse sera proposée. Francine CASTERAN-DAVID souhaite savoir si cette commission est ouverte à des membres extérieurs. David BOUCHER lui répond qu'il faut être contribuable sur la commune pour pouvoir candidater. Ludivine BOISTARD souhaite savoir si les anciens membres continuent. David BOUCHER lui répond qu'il leur sera proposé de figurer de nouveau dans la liste de 32 personnes s'ils le souhaitent.

Thomas CHESNE évoque la question du centre aéré. David BOUCHER lui répond qu'il est personnellement chargé de la jeunesse au niveau de la communauté des communes mais que sa commission ne sera élue que le 26 juin, il sera donc trop tard pour prendre une quelconque décision.

David BOUCHER dit qu'il a rencontré ce jour les services de la communauté des communes et qu'une ouverture aura bien lieu en juillet. Un nouveau protocole devrait être prévu pour le 22 juin. Les services de la communauté des communes enverront les dossiers après que chacun des maires se soit prononcé sur sa décision. Il dit néanmoins que le programme va être plus difficile à construire, qu'il y aura des contraintes pour les sorties, les effectifs... mais que cela permettra d'avoir une solution de garde.

Guy CARMIER pose la question des salles de gym. David BOUCHER lui répond que pour l'instant, seul le gymnase est ouvert. Les activités exercées sont les suivantes : tennis, yoga, sophrologie. Pour l'instant, le judo se déroule en extérieur.

David BOUCHER dit qu'il n'y aura pas cette année de fête du village ni de feu d'artifice. Le comité des fêtes ne pouvait pas en effet organiser un bal et un repas sans connaître l'évolution de l'épidémie. Il dit d'ailleurs qu'un certain nombre d'animations seront annulées cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

À Coullons, le 12 juin 2020
Le secrétaire,
Hugo SUFFIT